COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

F

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 4 de l'ordre du jour **CX/FO 26/29/4**

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES GRAISSES ET LES HUILES

Vingt-neuvième session

Kuala Lumpur (Malaisie)

9–13 février 2026

***NORME SUR LES HUILES VÉGÉTALES PORTANT UN NOM SPÉCIFIQUE* (CXS 210-1999)**

ANNEXE, SECTION 5 – MÉTHODES D'ANALYSE ET D'ÉCHANTILLONNAGE

PERTINENCE DE LA MÉTHODE POUR LA DÉTERMINATION DU GAMMA ORYZANOL DANS L'HUILE DE SON DE RIZ

OBSERVATIONS SOUMISES EN RÉPONSE À LA LETTRE CIRCULAIRE CL 2024/38-FO

(Observations du Chili, Chine, Cuba, Égypte, Équateur, Iran [République islamique d'], Sénégal, Union européenne)

Contexte[1]

1. À sa 28e session (2024), le CCFO, lors de l'examen des questions relatives aux méthodes d'analyse, a pris note des informations présentées dans la partie B du document FO28/CRD06 Part B, indiquant que la méthode de détermination de la teneur en gamma oryzanol dans l'huile de son de riz dans la *Norme sur les huiles végétales portant un nom spécifique* (CXS 210-1999) n'avait pas été examinée par le CCMAS, car elle n'a jamais été insérée dans la norme sur les *Méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées* (CXS 234-1999). Le CCFO a souligné la nécessité d'examiner si cette méthode était toujours adaptée à son objet et, dans l'affirmative, de demander au CCMAS de l'inclure dans la norme CXS 234-1999 ; ou de proposer une autre méthode pour approbation par le CCMAS et inclusion dans ladite norme.

2. Toujours à sa 28e session, le CCFO a décidé de reporter à sa 29e session les discussions sur la méthode de détermination de la teneur en gamma oryzanol dans l'huile de son de riz figurant dans la *Norme sur les huiles végétales portant un nom spécifique* (CXS 210-1999) ; et de demander au Secrétariat du Codex de publier une lettre circulaire pour établir si la méthode figurant dans la norme CXS 210-1999 est toujours « adaptée à son objet » et devrait être incluse dans la norme CXS 234-1999 et s'il existe une autre ou d'autres méthode(s) susceptible(s) d'être proposée(s) pour approbation par le CCMAS et inclusion dans la norme CXS 234-1999.

3. La lettre circulaire CL 2024/38-FO a été publiée en mai 2024 avec une date limite de réponse fixée au 28 février 2025. Les observations reçues sont reproduites à l'annexe I du présent document.

Conclusions et recommandations

4. Le CCFO, à sa 29e session, est invité à:

   - examiner les observations présentées à l'annexe I; et
   - déterminer si la méthode est toujours adaptée à son objet ; et recommander au CCMAS de l'inclure dans la norme CXS 234-1999.

[1] REP24/FO paragraphes 11 b) et 15 ii)

Annexe I

Observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2024/38-FO

OBSERVATION	MEMBRE/ OBSERVATEUR
Le Chili est reconnaissant d'avoir été invité à participer au GTE. Il n'a pas d'observations à formuler car il ne produit pas d'huile de son de riz.	**Chili**
a. La méthode de détermination de la teneur en gamma oryzanol dans l'huile de son de riz reste « adaptée à son objet ». Nous avons également effectué des tests interlaboratoires en Chine, et les résultats obtenus confirment l'efficacité de la méthode. Nous recommandons donc de l'inclure dans la norme CXS 234-1999. b. Compte tenu de la simplicité de la description de la méthode actuelle figurant dans la norme, la Chine propose de diriger l'élaboration d'une série de normes (méthode par spectrophotométrie et méthode par chromatographie en phase liquide à haute performance) pour la détermination de la teneur en gamma oryzanol dans l'huile de son de riz dans le cadre de l'ISO. Nous sommes actuellement en contact avec l'ISO/TC34/SC11 à ce sujet. Si ces deux normes sont publiées, il est recommandé de proposer leur inclusion dans la norme CXS 234-1999.	**Chine**
Cuba se félicite de l'occasion qui lui est donnée de soumettre des observations en réponse à la lettre circulaire. Cuba n'a pas d'expérience dans l'utilisation de la méthode de détermination de la teneur en gamma oryzanol dans l'huile de son de riz décrite à la section 5 de l'annexe de la norme CXS 210-1999.	**Cuba**
Aucun produit n'est enregistré au niveau national sous la dénomination « huile de son de riz », et nous n'avons donc aucune expérience concernant l'application de cette méthode. Nous pensons toutefois qu'elle devrait faire l'objet d'une validation préalable par les organes compétents afin de garantir sa bonne application et sa conformité avec les normes pertinentes. Nous n'avons pas d'observations ni de propositions à formuler concernant l'inclusion de cette méthode dans la norme CXS 234-1999. Nous sommes cependant d'avis que les méthodes d'analyse doivent d'abord être validées par les organes compétents afin de garantir leur fiabilité et leur conformité aux normes en vigueur.	**Équateur**
La méthode est applicable à l'huile de son de riz brute et son application à l'huile de riz raffinée n'a pas été mentionnée. Aucune autre méthode ne peut être proposée à l'heure actuelle.	**Égypte**
L'Union européenne et ses États membres sont favorables au transfert de la méthode aux ultraviolets (UV), décrite dans la norme CXS 210-1999, vers la norme CXS 234-1999 en tant que méthode de Type IV, car il n'existe à ce jour aucune autre méthode normalisée et entièrement validée. Les gamma oryzanols sont un mélange d'esters d'acide férulique de stérols et d'alcools triterpéniques. La méthode par spectrophotométrie UV pour le gamma oryzanol décrite dans la norme CXS 210-1999 est simple et peu coûteuse. Elle détermine la teneur totale en gamma oryzanol, car les spectres d'absorption des différents composants du gamma oryzanol sont presque identiques. Bien qu'il existe d'autres méthodes que la spectrophotométrie UV, la plupart reposent sur la séparation chromatographique du gamma oryzanol ou sur des techniques spectroscopiques plus sélectives, et aucune n'a fait l'objet d'essais collaboratifs ni n'est proposée par les organismes de normalisation qui fournissent habituellement des méthodes validées au Codex (ISO, CEN, AOAC, NMKL).	**Union européenne**

OBSERVATION	MEMBRE/ OBSERVATEUR
L'Iran recommande de conserver la méthode décrite dans la norme CXS 234-1999 pour les raisons suivantes. Le gamma oryzanol est un antioxydant naturel que l'on trouve exclusivement dans l'huile de son de riz. Il est donc essentiel de disposer d'une méthode de mesure fiable pour identifier avec précision ce type d'huile. Cette méthode utilise un spectrophotomètre et est donc accessible à tous les producteurs qui souhaitent identifier l'huile de son de riz. Elle présente également des niveaux acceptables de précision et de répétabilité, en particulier à des concentrations élevées de gamma oryzanol. Nous recommandons donc de maintenir l'utilisation de cette méthode dans la norme CXS 234-1999. Le gamma oryzanol est un antioxydant naturel reconnu pour ses multiples bienfaits nutritionnels et sanitaires, et il présente un fort potentiel pour remplacer les antioxydants synthétiques. Pour tirer pleinement parti de ses applications dans les huiles brutes et raffinées, il est essentiel de mesurer le gamma oryzanol à l'aide de méthodes instrumentales plus précises qui minimisent ou éliminent les effets de matrice. Deux méthodes fondées sur la CLHP ont été développées à cette fin, et nous recommandons qu'elles soient examinées et intégrées dans le texte Codex pertinent. Des précisions concernant ces méthodes sont données en annexe. - https://patents.google.com/patent/CN102353743A/en - Méthode CLHP pour la détermination de la teneur en oryzanol : https://www.fao.org/fileadmin/user_upload/codexalimentarius/doc/fo29_04e_Method_HPLC.pdf	**Iran (République islamique d')**
Il existe au Sénégal une norme NS, équivalente à la norme ECOSTAND, utilisée pour déterminer la teneur en gamma oryzanol dans l'huile de son de riz, conformément à la Norme sur les huiles végétales portant un nom spécifique (CXS 210-1999). Après comparaison, il apparaît que les laboratoires nationaux utilisent la même méthode pour déterminer la teneur en gamma oryzanol dans l'huile de son de riz. Il est toutefois rare qu'ils effectuent cette analyse. Il convient également de noter que la norme sénégalaise repose sur la même méthode de détermination.	**Sénégal**